



FORMATION 2026

EFA/COMMISSION DROIT PENAL, DROIT PENITENTIAIRE ET DROIT DE L'HOMME DE L'ORDRE DES AVOCATS TOULOUSE

FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE PERMANENCES PENALES (Seconde session pour les avocats n'ayant pas pu suivre la première session)

DROIT DE LA PEINE - PARTIE 2

Lundi 14 décembre - De 10h00 à 12h00

En présentiel pour les avocats de Toulouse
Salle de conférence Furbury-Lamouroux
Maison de l'Avocat
Toulouse

Justine RUCEL
Sébastien DELORGE
Avocat(e)s Barreau de Toulouse

Gratuit

Cette formation entre dans le champ de la formation initiale obligatoire de sorte qu'elle est obligatoire pour tous les avocats souhaitant s'inscrire sur la liste des permanences du Bloc peine (Commission de discipline et JAP Détenus).

Cette formation est dispensée uniquement en présentiel pour les avocats du Barreau de Toulouse et en distanciel pour les avocats des autres barreaux.

Attention, afin de valider votre inscription sur ce bloc de permanence, il conviendra de suivre la seconde partie de la formation intitulée « Droit de la peine – PARTIE 1 ».

Conformément aux obligations relatives à la CLAJ signée par le Barreau de Toulouse, une fiche d'émargement sera adressée à l'entrée et à la sortie de la formation. Il convient donc de respecter les horaires des formations. Aucune dérogation ne pourra être acceptée.

Cette formation pourra également être suivie au titre de la formation continue pour les avocat(e)s souhaitant se maintenir sur la liste de ces permanences.

En présentiel avocats du barreau de Toulouse

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52

Date de création : 06/10/2026

Mise à jour : 06/10/2026